

NOTE : Si vous avez aussi l'intention de présenter une demande de financement au FLMC ou au programme de Mini-traités de Téléfilm pour un long métrage, veuillez soumettre [une demande de financement](#). Les demandes de financement au FLMC et au programme de Mini-traités de Téléfilm Canada incluent désormais les demandes de certification de coproduction.

Si vous avez déjà présenté une demande de financement au FLMC ou au programme de Mini-traités de Téléfilm pour un long métrage (et indiqué que le projet en question est une coproduction), vous n'avez pas à soumettre une demande séparément pour la recommandation préliminaire. Téléfilm ouvrira le dossier de coproduction pour vous.

Pour faire une demande, veuillez remplir le formulaire en ligne et télécharger les documents ci-dessous en vous rendant sur eTéléfilm : <http://www.telefilm.ca/eTelefilm>

RENSEIGNEMENTS CORPORATIFS	
1.	<p>Documents gouvernementaux <i>(seulement si modifiés depuis la dernière demande auprès de Téléfilm)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Documents de constitution en société de la (des) maison(s) de production requérante(s) et de la (des) société(s) mère(s), le cas échéant Une liste des actionnaires, avec mention de leur nationalité et de leur part Déclaration sur le statut canadien de la société et les renseignements corporatifs de la (des) maison(s) de production requérante(s) et de la (des) société(s) mère(s), le cas échéant (valide un an) (<i>formulaire disponible sur le site Web de Téléfilm</i>) <p>Ces documents doivent être soumis au moment de la demande.</p>
PERSONNEL DE CRÉATION et DÉCLARATIONS SOUS SERMENT	
2.	<p>Preuve de citoyenneté pour les producteurs canadiens</p> <p>Preuve* de citoyenneté ou résidence permanente pour tous les producteurs et les producteurs exécutifs canadiens.</p>
3.	<p>Preuve de citoyenneté le personnel clé créatif canadien.</p> <p>Preuve* de citoyenneté ou résidence permanente pour tout le personnel clé créatif canadien.</p>
<p><i>*Note:</i> <u>Preuves admissibles pour les citoyens canadiens</u> : photocopie lisible du passeport, du certificat de naissance, du certificat de citoyenneté ou du numéro personnel BCPAC <u>Preuve admissible pour les résidents permanents</u> : certificat de résidence permanente valide pour la durée de la production.</p>	
4.	<p>Déclaration sous serment du (des) producteur(s) canadien (s)</p> <p>Notarié. (<i>formulaire disponible sur le site Web de Téléfilm</i>)</p>
5.	<p>Déclaration sous serment de l'auteur</p> <p>Notarié. Pour chacun des scénaristes canadiens. (<i>formulaire disponible sur le site Web de Téléfilm</i>)</p>
6.	<p>Déclaration sous serment Exemption pour mention de courtoisie</p> <p>Déclaration sous serment - Exemption pour mention de courtoisie d'un non-canadien et/ou d'une personne d'un pays non-coproduit, le cas échéant. Notarié. (<i>formulaire disponible sur le site Web de Téléfilm</i>)</p>
FINANCEMENT et DEVIS	
7.	<p>Entente(s) de financement pour la structure financière canadienne</p> <p>Toute entente de financement à l'appui de la structure financière canadienne incluant les ententes de financement provenant de pays tiers et les ententes de sous-traitance en pays non coproducteur dans le cas de l'animation (si applicable). Des lettres d'entente et/ou des ententes abrégées dûment signées sont acceptables à cette étape-ci.</p>
8.	<p>Devis de production</p> <p>Devis de production détaillé (en \$ CAN), daté, à colonnes multiples indiquant la participation de chaque pays et la ventilation des coûts par pays (incluant les dépenses encourues à l'extérieur des pays coproducteurs et/ou sur des éléments/personnels de nationalités autres que celles des pays coproducteurs, le cas échéant, et leur répartition entre les producteurs). Ce document doit être soumis au moment de la demande.</p>
CONTRAT DE COPRODUCTION	
9.	<p>Entente(s) de coproduction</p> <p>Entente de coproduction, dûment signée. Des lettres d'entente et/ou des ententes abrégées dûment signées sont acceptables à ce stade-ci. Veuillez noter qu'une convention ou lettre d'entente de coproduction internationale doit contenir certains éléments essentiels. (<i>la liste de ces éléments est disponible sur le site Web de Téléfilm Canada</i>) Ce document doit être soumis au moment de la demande.</p>

DROITS SOUS-JACENTS		
10.	Chaîne de titres complète	<p>Comprenant :</p> <p>(1) tous les droits et toutes les options requises pour permettre l'adaptation de l'œuvre ou de l'idée originale, la scénarisation, la production et l'exploitation optimale au Canada et à l'étranger;</p> <p>(2) une description complète de l'historique du développement du projet;</p> <p>(3) tous les documents attestant que le(s) requérant(s) possède(nt) les droits relatifs à l'idée originale, au matériel créatif ainsi qu'au développement, à la production, à la distribution et à l'exploitation du projet;</p> <p>(4) entente(s) du (des) scénariste(s) et du réalisateur canadien(s) et étranger(s).</p> <p>Des lettres d'entente et/ou des ententes abrégées dûment signées sont acceptables à ce stade-ci.</p> <p>Ces documents doivent être soumis au moment de la demande.</p>
DISTRIBUTION		
11.	Entente(s) de distribution	<p>Entente(s) reliée(s) à la distribution au Canada et dans le reste du monde (si ce n'est pas déjà inclus dans la section de financement)</p> <p>Des lettres d'entente et/ou des ententes abrégées dûment signées sont acceptables à ce stade-ci.</p>
MATÉRIEL CRÉATIF		
12.	Scénario ou synopsis	Le synopsis détaillé (ou scénario, si disponible).